



Infiltrations fenêtres-dépôt bilan société

Par **LILLOL62**, le **07/02/2014** à **03:11**

[fluo]bonjour[/fluo]

En 2002, j'ai fait poser 4 fenêtres a 3 vantaux. Des infiltrations d'eau importantes ont dégradé fortement 2 murs et la société a déposée le bilan juste après les travaux. Après de régulières recherches et 1 an avant la fin décennale j'ai retrouvé le gérant qui a ouvert un salon de beauté sous le même siret. J'ai fait intervenir mon assurance maison, des devis m'ont été demandé et les courriers envoyés au gérant par l'assurance restent sans réponse. A ce jour, cette dernière me laisse sans nouvelles et les dégradations s'aggravent ; que faire ?

Merci

Par **moisse**, le **07/02/2014** à **09:19**

Bonjour,

Normalement vous devriez être en possession d'une attestation d'assurance couvrant la responsabilité décennale de l'entreprise en charge de la fourniture et pose de ces fenêtres. Rechercher le gérant n'a pas de sens sauf le cas échéant pour lui demander les coordonnées de son assureur à l'époque.

L'entreprise qui a effectué les travaux a disparu et son gérant "es qualité" a lui aussi disparu. L'ex gérant ne répondra jamais à une quelconque demande ou mise en cause à titre personnel.

Par **chaber**, le **07/02/2014** à **09:33**

bonjour

[citation]t 1 an avant la fin décennale j'ai retrouvé le gérant[/citation]Avez-vous agi auprès de l'entreprise?

Lorsque la fin de la période décennale est proche, il faut une action en justice pour suspendre ces 10 années.

[citation]Normalement vous devriez être en possession d'une attestation d'assurance couvrant la responsabilité décennale de l'entreprise en charge de la fourniture et pose de ces fenêtre[/citation]très juste.

Vous auriez eu les références de l'assureur et intention une action. Même si l'entreprise a disparu les garanties sont restent acquises